

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

### RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA CAN À TITRE ONÉREUX - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

#### Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

#### RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA CAN À TITRE ONÉREUX - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Un acte II du schéma de mutualisation entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des communes est en cours de mise en œuvre. La traduction opérationnelle de cette nouvelle étape de coopération intercommunale est la création d'une coopérative de services pour les 40 communes portée par l'intercommunalité pour contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire et à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

La commande publique constitue un périmètre pertinent de mutualisation entre l'Agglomération, la Ville de Niort et les communes du Niortais. Sur le fond, une politique cohérente de commande publique en termes d'objectifs, de critères et de procédures, apporte une lisibilité pour les entreprises qui candidatent aux marchés publics du bloc communal. Sur la méthode, il s'agit de partager des expertises, notamment en matière d'achats, entre les collectivités dans une optique de professionnalisation de la commande publique. Enfin, ce domaine constitue une priorité exprimée par les élus du territoire pour l'acte II du schéma de mutualisation communautaire. Il s'agit donc d'y répondre en élaborant des objectifs et des outils communs, voire à terme une organisation commune.

Conformément aux principes de méthode de la Ville et de l'Agglomération, la première étape consiste à définir les objectifs de politiques publiques recherchés, la mutualisation ne constituant pas une finalité en soi, mais la réponse organisationnelle à une stratégie définie en amont. Aussi, les orientations poursuivies peuvent être résumées de la manière suivante :

- **Consolider l'expertise de la commande publique en matière de réponse aux besoins du service public et de performance des organisations.** Les fonctions achats et marchés publics évoluent dans un contexte mouvant : réglementations évolutives, renouvellement des besoins des collectivités publiques, adaptation des entreprises, cycles économiques, etc. Dans ce cadre, le fait de réunir les expertises s'inscrit dans un principe de consolidation de la sécurité juridique des procédures de marchés publics, de professionnalisation des missions d'achats et d'amélioration de la performance générale de la commande publique en prenant les meilleures pratiques de chaque côté ou en inventant de nouvelles.
- **Faire de la commande publique un levier au service des stratégies de développement durable de la Ville et de l'Agglomération du Niortais.** La Ville de Niort et l'Agglomération travaille depuis mi 2022 sur un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour répondre conjointement aux objectifs de développement durable à travers la commande publique. A ce titre, un séminaire de travail commun entre les services de la Ville et de la CAN a été organisé en juin 2022. Il fut l'occasion pour les élus municipaux et communautaires en charge de ces questions d'impulser une démarche commune sur le SPASER, qui a vocation à être validé sur le premier semestre 2023.

Ce document stratégique définira les priorités et les attendus en matière social et environnemental de notre bloc communal (critères écologiques dans les choix de marchés publics, développement des clauses d'insertion, objectifs en matière de réemploi, d'exigences environnementales dans les chantiers, d'économie circulaire, etc). Il s'agit d'envoyer un signal de cohérence de notre bloc communal à la sphère économique territoriale.

- **Projeter la commande publique dans une stratégie d'entraide et de services aux communes, issue de l'acte II du schéma de mutualisation.** Les travaux, menés avec les communes de l'Agglomération sur la priorisation des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'Acte II, ont conduit, début janvier 2023, à identifier les achats groupés comme chantier prioritaire. Il s'agit donc de répondre aux attentes des communes afin de réaliser des économies d'échelle par le développement des achats groupés et de partager une ingénierie commune en matière de commande publique et d'achats responsables. La démarche a été lancée en conférence des maires et consiste à la mise en place d'un collectif de travail constitué de techniciens de la CAN et des secrétaires / DG de mairies afin de recenser les besoins en matière de groupements de commandes.

La vacance du poste de directeur des affaires juridiques à l'Agglomération constitue une opportunité pour réfléchir différemment à l'organisation des missions de commande publique au sein de la CAN. Dans un souci de cohérence d'action au niveau du territoire en matière de commande publique et dans la perspective d'un rapprochement possible des deux directions, il est proposé de mettre à disposition de l'Agglomération, le directeur de la Commande Publique et de la Logistique de la Ville de Niort à hauteur de 20% de son temps de travail, et ce à compter 1<sup>er</sup> avril 2023. Il aura pour principales missions :

- L'encadrement du service des marchés et achats responsables et achats groupés la mission de l'Agglomération,
- L'animation de la démarche de services aux communes en matière de commande publique,
- Dans une démarche de préfiguration, la réalisation d'un état des lieux comparatifs des pratiques de la Ville et de l'Agglomération en matière de commande publique dans la perspective de leur harmonisation.

Cette mise à disposition partielle, se fera à hauteur prévisionnelle de 20 % d'un équivalent temps plein sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Les modalités de la mise à disposition figurent dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais telle que jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition partielle de 20% d'ETP d'un agent de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Secrétaire de séance**

**Gérard LABORDERIE**

**Vice-Président Délégué**